



PREFECTURE AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 2 - AVRIL 2011

PUBLIE LE 07 AVRIL 2011

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Avis - Avis de recrutement par concours externe sur titres - Ouvrier
professionnel qualifié 2 postes

..... 1



PREFECTURE AUDE

Avis

signé par DIRECTEUR CENTRE HOSPITALIER
le 07 Avril 2011

Préfecture de l'Aude
pref11- SECRETARIAT GENERAL
MCAPP

Avis de recrutement par concours externe sur
titres - Ouvrier professionnel qualifié 2
postes

*Avis de recrutement par concours externe sur titres
Ouvrier professionnel qualifié – 2 postes*

Décret n°91-45 du 14/01/1991 modifié portant statut des personnels ouvriers, des conducteurs automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière

en vue de pourvoir :

- 1 poste service cuisine
- 1 poste service technique (branche électricité)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis à concourir les candidats titulaires soit :

- d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue
- d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités.
- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13/02/2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministre de la Santé.

A L'APPUI DE LA DEMANDE D'ADMISSION AU CONCOURS SUR TITRES LES CANDIDATS DOIVENT JOINDRE LES PIECES SUIVANTES :

- Une photo
- Une photocopie de la carte d'identité recto verso et le cas échéant, un certificat de nationalité.
- Une copie des diplômes, certificats dont ils sont titulaires.
- Un Curriculum Vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéants, les attestations des employeurs successifs tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

-
Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet avis dans le recueil à :

Madame RATABOUIL Jacqueline

Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

CENTRE HOSPITALIER

19 Avenue Monseigneur de Langle

11400 CASTELNAUDARY